***Opération de dépistage de plomb dans l’eau***

**Résultats des tests d’eau des établissements scolaires
du Centre de services scolaire (NOM)**

**Ville, le (date) – Dans le cadre de l’opération d’analyses de la concentration de plomb aux points d’eau pour fins de consommation dans les écoles, demandée par le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur, le Centre de services scolaire (NOM) (indiquer l’acronyme) a réalisé les tests dans tous ses établissements d’enseignement.** **Au total, (nombre total) points d’eau ont été testés dans ses écoles primaires, (nombre total) dans ses écoles secondaires, dans ses centres de formation professionnelle et d’éducation des adultes, ainsi qu’au centre administratif.** Les résultats obtenus révèlent que certains (OU - Nombre de points non-conforment) points d’eau testés, dépassent la nouvelle norme de Santé Canada établie à 5 microgrammes par litre.

Citation directrice générale ou directeur général du CSS
« Nous mettons tout en œuvre afin que le personnel et les élèves évoluent dans un environnement sain. C’est pourquoi, en guise de prévention, des affiches comportant des consignes ont immédiatement été installées devant chaque point d’eau, selon l’utilisation qui en est faite. À la demande du Ministère, nous avons réservé les lavabos des toilettes et des vestiaires exclusivement pour le lavage des mains, tandis qu’à d’autres points d’eau, les élèves doivent laisser couler l’eau le temps indiqué avant de la consommer. Afin que ces mesures préventives soient respectées, nous avons demandé aux membres du personnel d’assister les élèves. », a déclaré M. ou Mme (NOM), directrice générale ou directeur général du centre de services scolaire.

La procédure ministérielle pour la mise en place des mesures correctives, qu’elles soient temporaires ou définitives, a rigoureusement été suivie pour les points d’eau qui dépassaient la norme en vigueur. Pour certains d’entre eux, nous avons (énumérer quelques solutions), et d’autres ont été condamnés. Une expertise plus poussée sera d’ailleurs menée pour en déterminer la source (fontaines d’eau, plomberie, canalisation de la municipalité, etc.). Selon le cas, des robinets et de la tuyauterie pourraient être remplacés. Des filtres certifiés pourraient aussi être installés.

Soulignons qu’avec cette vaste opération, l**e Ministère souhaite ainsi obtenir un portrait global afin d’apporter les mesures correctrices requises pour s’ajuster à la nouvelle norme de Santé Canada, maintenant établie à** 5 microgrammes par litre**. P**our les écoles primaires, les tests devront être complétés d’ici le 23 juin 2020, et pour les écoles secondaires, les autres établissements d’enseignement, et le centre administratif de la (acronyme de la CS) d’ici le 1er novembre 2020. À ces dates, les correctifs à apporter devront être définis et amorcés. Le Centre de services scolaire (NOM) informera les parents des résultats des analyses lorsque ceux-ci seront connus.

…2 (si 2e page)

**–30 –**

Source